

**Elaboration du PRFB – 11 avril 2018**  
**Synthèse de l'atelier « Approvisionnement durable »**  
**Groupe de travail « Forêt »**

**Chiffres clés (source IGN – inventaire forestier pour l'Ile-de-France)**

Surface : 280 000 ha (1,8 % FR) - 98% forêt de production - 18% zone très urbanisée

Statut : 69% forêt privée dont 1/3 > 25 ha / 31% forêt publique dont 80% domaniale

Volume bois sur pied : 46 millions m<sup>3</sup> (1,9 % volume national) - 50 % feuillus (moy nationale : 30 %)

176 m<sup>3</sup>/ha (moyenne nationale : 157 m<sup>3</sup>/ha) - 90 % « facile à exploiter » (< 500 m route)

Volume commercialisé: moins 60 % en 20 ans - 360 000 m<sup>3</sup>/an dont 270 000 m<sup>3</sup>/an en forêt publique

Taux prélèvement 20% (40% autoconsommation)

Projections PNFB pour l'Ile-de-France : + 290 000 m<sup>3</sup>/an d'ici 2026 dont 110 000 m<sup>3</sup>/an BO

**Questions:**

1. L'objectif de mobilisation supplémentaire de bois prévu dans le PNFB est-il faisable ?
2. Quels massifs ont un potentiel de mobilisation ? Quelle méthode adopter pour les identifier ? Quels sont les critères déterminant le potentiel de mobilisation de bois ?
3. Sur quels leviers agir pour mobiliser les bois et renouveler les peuplements tout en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux des forêts franciliennes ?

**Etat des lieux :**

Les critères (10) prioritaires pour la mobilisation de bois dans les forêts franciliennes sont les suivants :

**1. Potentiel de mobilisation de bois (inventaire IGN) :** Les inventaires IGN permettent d'apprécier le potentiel de mobilisation de bois au regard du contexte forestier (fonctions de production, environnementales, et sociales).

**2. Statut des forêts (publique/privée) :** Le taux de prélèvement dans les forêts domaniales franciliennes (couvertes à 98 % d'aménagements forestiers) se situe entre 70 et 80 % de l'accroissement biologique annuel (ONF). Le potentiel de mobilisation supplémentaire se situe donc en forêt privée.

**3. Présence de documents de gestion durable en forêt privée :** 35 % des forêts privées franciliennes ont un document de gestion durable (DGD). Les études montrent que ces forêts ont une gestion plus dynamique que celles qui n'ont pas de DGD : en Ile-de-France, 1/3 des forêts privées de plus de 25 ha n'a pas de PSG obligatoire, en Essonne, c'est 50%. Le reste (2/3) des forêts privées de moins de 25 ha n'a quasiment pas de DGD- PSG volontaire, RTG, CBPS- (CRPF Ile-de-France – Centre).

**4. Morcellement de la forêt privée :** En Ile-de-France, le morcellement de la forêt privée ajouté aux autres contraintes d'exploitation ne permet pas d'envisager une action efficace pour la mobilisation

des bois : les propriétés de moins de 4 ha représentent 20 % de la forêt privée détenue par 135 000 propriétaires.

**5. Volonté des propriétaires forestiers :** Quand les propriétaires sont identifiables (forêts les moins morcelées), on observe souvent qu'ils n'ont pas la volonté de dynamiser la gestion. Les raisons sont principalement liées à la faible rentabilité de la gestion forestière, notamment du fait des coûts de renouvellement des peuplements. Les propriétaires privilégient le plus souvent les revenus nets tirés de la chasse.

**6. Santé – état des peuplements :** Certains massifs en Ile-de-France sont en mauvais état du fait des dégâts de gibier, d'attaques de parasites (chalarose du frêne), de dépérissements à la suite d'aléas climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes...) : leurs capacités de régénération sont compromises sans une gestion active et dynamique. La mobilisation des bois devrait se faire prioritairement dans ces massifs en la couplant à des travaux d'entretien et de renouvellement.

**7. Accessibilité des massifs – densité du maillage du réseau routier et des infrastructures :** Le maillage dense du réseau routier et des infrastructures franciliennes freine, voire empêche l'accès des engins forestiers aux massifs. Des arrêtés municipaux peuvent de plus interdire le trafic de camions et des engins forestiers sur des routes municipales et départementales (en agglomération).

**8. Présence de dessertes intra forestières :** Le manque de dessertes intra-forestières est également un facteur limitant de la dynamisation de la gestion des massifs.

**9. Présence de salariés qualifiés sur les massifs :** La présence de salariés qualifiés du secteur (gestionnaires, experts, exploitants, animateurs du développement forestier...) est un critère déterminant la capacité à dynamiser la gestion des massifs. On estime qu'il faut 1 ouvrier qualifié pour l'entretien et l'exploitation de 200 ha.

**10. Présence de scieries :** Il n'y a plus d'outils industriels de transformation des bois en Ile-de-France. Plusieurs scieries situées dans un rayon de 200 à 300 km s'approvisionnent en Ile-de-France. C'est notamment le cas des scieries de chêne qui achètent des lots de bois façonnés bord de route issus des forêts domaniales (l'ONF tend à développer ce système de vente). Quand les lots de bois ne sont pas massifiés, ils font office de variable d'ajustement dans l'approvisionnement des scieries.

**Outre ces critères, il est important de considérer en priorité la présence d'acteurs (forestiers, entreprises, collectivités...) mobilisés autour d'un projet de développement forestier comme le facteur déclencheur d'une dynamique de mobilisation des bois associée au renouvellement des peuplements. Il est ainsi proposé de privilégier une approche ascendante et territoriale : la mobilisation des acteurs du secteur forestier sur les territoires apparaissant comme la condition nécessaire à la mobilisation des bois.**

## **Orientations à 10 ans, pistes d'actions**

- 1. Prioriser les interventions dans les massifs situés en 2<sup>ème</sup> couronne et dans des zones qui ne sont pas soumises à une fréquentation régulière du public et à des enjeux forts de biodiversité** : limiter les interventions dans les forêts fortement fréquentées et anciennes (identifiées sur les cartes de 1850).
- 2. Identifier et encourager les démarches territoriales à potentiel de développement forestier** : favoriser les partenariats et les coopérations opérationnelles entre les acteurs (forêt publique / forêt privée, entreprises amont / aval – forestiers / collectivités...)
- 3. Favoriser la dynamisation de la gestion des forêts privées de plus de 4 ha** (6 000 propriétaires représentant 80 % de la forêt privée) : élaborer des documents de gestion durable, regrouper la gestion des massifs à l'échelle d'unités forestières cohérentes (propriétés contiguës).
- 4. Inciter à réaliser les programmes de coupes et de travaux des PSG** : contrôler les propriétés bénéficiant d'exonération au titre de l'IFI (Impôt sur la fortune immobilière)
- 5. Soutenir les investissements dans la desserte des massifs forestiers à potentiel de mobilisation de bois** (cf critères ci-avant)
- 6. Assurer le renouvellement et l'amélioration des peuplements** en lien avec l'évolution de pratiques sylvicoles, la mobilisation de bois, les changements climatiques : prioriser les massifs à potentiel de production de bois qui sont en mauvais état, soutenir les opérations de renouvellement et d'amélioration des peuplements.
- 7. Informer et communiquer vers le grand public francilien et les populations des territoires forestiers** : préférer le message du renouvellement et de la santé des forêts plutôt que celui de la mobilisation / des coupes de bois, valoriser les projets « exemplaires » qui utilisent les bois franciliens ;
- 8. Sensibiliser, responsabiliser, accompagner les élus locaux sur les enjeux et les pratiques de gestion durable des massifs** : soutenir l'élaboration de schémas départementaux de transport des bois en associant les collectivités locales.
- 9. Intégrer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences aux plans de mobilisation des bois ;**
- 10. Développer des contrats et des coopérations à l'échelle interrégionale pour assurer des débouchés aux bois franciliens** : identifier et quantifier les flux de bois (ronds sortant de l'Île-de-France / transformés approvisionnant le marché francilien) ainsi que les zones de chalandises des scieries voisines.